## AMBASSADE DU BURKINA FASO

## EMBASSY OF BURKINA FASO

P.O. Box 651, Accra Tél: +233 302 22 19 88 Fax: +233 302 22 19 36 Accra - GHANA



## BURKINA FASO Unité - Progrès - Justice

Taux de perception:

N°2023 -01/BFAG/CMD/PC/TRES/

## **NOTE DE SERVICE**

Il est porté à la connaissance des usagers de l'Ambassade du Burkina Faso à Accra que pour compter du 16 janvier 2023, les côuts des visas et actes administratifs ci-après sont fixés conformément au tableau ci-dessous:

		1 Ghc = 59,430 F FCA		•
		DROITS EN CEDIS GHC		
N° d'ordre	NATURE DES ACTES ET DES FORMALITES	Valeur de la prestation de service		
a orare		Régime A	Régime B	Régime C
	I-ACTES D'ETAT CIVIL ET ACTES AUTHENTIQUES			
1	Original d'extrait d'un acte d'état civil, de mariage	17	34	
2	Copie conforme de l'extrait d'un acte d'état civil, de mariage	17	34	-
3	Copie intégrale d'un acte de naissance, de mariage	17	34	
4	Actes relatifs à la célébration de mariage			
	a) affiche de publication	50	101	
	b) certificat de publication ou de non opposition	50	101	
	c) certificat de capacité	50	101	
	d) certificat de consentement dressé par l'agent diplomatique	50	101	
	ou consulaire agissant en qualité d'officier d'état civil			
5	Certificat de célibat	101	202	
6	Déclaration de répudiation de nationalité	1,262	1,262	
7	Traduction des actes d'état civil et textes:			
	a) Traduction des actes d'état civil par page	118	236	67
	b) copie suppémentaire	34	67	34
	c) Traduction de texte /page	151	303	101
	d) révision de textes traduit par une structure ne relevant pas du Ministère chargé des Affaires Etrangères	84	168	67
8	Légalisation des actes d'état civil par unité d'acte	67	135	50
9	Légalisation d'actes divers/ Unité	34	-	-
10	Consentement en vue d'adoption	50	-	
11	Actes de notoriété	101	-	

	,	DROITS EN CEDIS GHC			
N° d'ordre	NATURE DES ACTES ET DES FORMALITES		Valeur de la prestation de service		
		Régime A	Régime B	Régime C	
	Actes ou formalités à caractère juridictionnel rélatifs à				
12	l'Administration où à la liquidation des successions/ actes ou				
	formalités	50	101		
13	Copie d'un acte de juridiction/ page	50	101		
14	Consentement à mariage du père ou de la mère	50	101		
15	Reconnaissance d'enfant	50	101		
16	Procuration	84	168		
17	Testament authentique: droit fixe de redaction au décès du donateur, il est perçu un droit proportionnel(6%) de la valeur des biens donnés à l'exclusion des droits et taxes des transferts des titres de propriété	185	370		
18	Dépôt de testament	185	370		
19	Décharge ou délivrance de legs	185	370		
20	Enregistrement de contrats de bail impliquant un Mission Diplomatique ou une Organisation Inernationale	185	370		
	II-ACTES ADMINISTRATIFS				
21	Délivrance de passeport diplomatique	1,178	2,356	1,178	
22	Délivrance de passeport de service	1,010	2,019	1,010	
23	Délivrance de passeport ordinaire	841	1,683	841	
24	Prorogation de passeport	PM	PM	PM	
25	Visa transit (1 à 3 jours) une entrée		202		
26	Visa court séjour (1 à 90 jours) une entrée		808		
27	Visa court séjour (1 à 90 jours) plusieurs entrées		1,043		
28	Visa d'affaires (1 à 90 jours) une entrée		1,010		
29	Visa d'affaires (1 à 90 jours) plusieurs entrées		1,304		
30	Visa long séjour (maximum 6 mois) une entrée		1,111		
31	Visa long séjour (maximum 6 mois) plusieurs entrées		1,312		
32	Visa long séjour (maximum 12 mois) une entrée		1,447	,	
33	Visa long séjour (maximum 12 mois) plusieurs entrées		1,649		
34	Visa long séjour (plus d'un an) une entrée		1,986	-	
-	Visa long séjour (plus d'un an) plusieurs entrées	1	2,221	-	
35	Visa pour groupe- coopération 2 à 5 personnes (pour 1 à 90				
36	jours ) une entrée		1,649	9	
37	Visa pour groupe- coopération 2 à 5 personnes (pour 1 à 90 jours ) plusieurs entrées		2,086	5	
38	Visa pour groupe- coopération 2 à 5 personnes (pour 6 mois maximum ) une entrée		2,221	L	

		DROITS EN CEDIS GHC			
N° d'ordre	NATURE DES ACTES ET DES FORMALITES	Valeur de la prestation de service			
		Régime A	Régime B	Régime C	
39	Visa pour groupe- coopération 2 à 5 personnes (pour 6 mois maximum ) plusieurs entrées		2,524		
40	Visa pour groupe- coopération 2 à 5 personnes (pour 12 mois maximum ) une entrée		2,760		
41	Visa pour groupe- coopération 2 à 5 personnes (pour 12 mois maximum ) plusieurs entrées		2,995		
42	Visa pour groupe- coopération 2 à 5 personnes (plus d'un an ) une entrée		3,298		
43	Visa pour groupe- coopération 2 à 5 personnes (plus d'un an ) plusieurs entrées		4,207		
44	Prorogation de visa			1,010	
	VISAS PRIS AUX FRONTIERES DU BURKINA FASO				
45 à 51	Pour mémoire	PM	PM		
52	Cartes consulaires	50	101		
53	Cartes consulaires sécurisées	118	0		
54	Laissez passer ou sauf conduit	42	84		
55	Immatriculation des Burkinabè (établissement ou renouvellement)	Gratuit	Gratuit	-	
56	Attestation de résidence ou changement de résidence	25	50		
57	Attestation d'identité	50	101		
	III-PRESTATIONS DE SERVICES				
58	Formalité de dépôt de fonds, de valeurs négociables, de marchandises, d'objets mobiles ou de documents dans la mesure où ils sont recevables	PM	PM		
59	Retrait des dépôts visés au numéro précédent: sur le montant de la somme retirée lorsqu'il s'agit de documents n'ayant pas de valeur faciale	PM	PM		
60	Déclaration, procès verbal, certificat ou prestations non spécifiés	25	5 50		

SOURCE: Décret 2013-772/ PRES/PMP/MEF/MAECR/MATS portant tarification des prestations de services dans les Missions Diplomatiques et Consulaires et à l'Administration Centrale

Accra, le 12 Janvier 2023

L'Ambassadeur

Pingrenoma ZAGRE

Grand Croix de l'Ordre de l'Etalon